

# **Trajectoires d'usage dans l'accueil temps libre chez les enfants de 3 à 12 ans en Belgique francophone L'accessibilité en question**

Martin Wagener, Carole Bonnetier, Florence Degavre \*

L'importante diversité du paysage de l'accueil du temps libre (ATL) en Belgique francophone interroge quant à son accessibilité. Cet article analyse l'usage par les familles des activités de l'ATL subventionnées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance à partir d'une conception multi-dimensionnelle de l'accessibilité et des travaux de l'ODENORE sur le non-recours. Les entretiens menés avec des professionnel·le·s et des parents révèlent des trajectoires d'usage qui dévoilent à la fois le caractère dynamique, relationnel du non-recours et un rapport aux institutions du temps libre intimement liés à l'éthos de classe des familles. La typologie ainsi développée est mise en perspective avec la recherche de Liénard et Servais.

**Mots-clés :** non-recours, accessibilité, accueil temps-libre, trajectoires parentales, Georges Liénard.

## **I. Introduction**

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ATL est un secteur très hétérogène qui regroupe toutes les activités organisées en dehors des heures scolaires, visant l'épanouissement, l'apprentissage et le jeu. Ces dernières peuvent être distinguées selon qu'il s'agit d'activités monothématiques (culturelles ou sportives) ou multidimensionnelles (mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, centres de vacances, écoles de devoirs, centres d'expression et de créativité, centres culturels, etc.) Les activités ATL, appelées autrefois « garderies », ont lieu dans et autour de l'école et désignent l'ensemble des activités à destination des enfants de moins de 12 ans en dehors des

---

\* Université Catholique de Louvain, CIRTES (Centre Interdisciplinaire de Recherche, Travail, État et Société).

heures scolaires. Elles sont mises en œuvre par 4 catégories d'opérateurs – les opérateurs d'accueil extrascolaire de type 1 ou 2, les écoles des devoirs, les centres de vacances regroupant les plaines, les séjours et les camps – qui sont agréés par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) et financés selon des modalités distinctes<sup>1</sup>.

Dans les années 90, le secteur de l'ATL a fait l'objet de plusieurs études qui ont pointé le manque de qualité de l'encadrement des activités et les conditions de travail précaires des éducatrices (Humblet/Mahoux, 1994). À la suite de ces constats, le secteur a connu différentes réformes. En 2007, le code de qualité concernant l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, qui s'appuie sur un référentiel psychopédagogique (ONE, 2002) a notamment été élargi pour englober les catégories d'âge entre 3 et 12 ans (Camus/Marchal, 2007). Ce référentiel structuré en plusieurs parties reprend les différents aspects de la qualité de l'accueil relatifs aux structures et aux conditions de travail, aux liens avec les enfants ainsi qu'avec leurs parents (et leur entourage). Au-delà de cette notion de qualité, ces référentiels plaident aussi pour une plus grande prise en compte de la diversité des parents et des enfants dans les structures. Après plusieurs expériences pilotes menées dans 28 communes en Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra-scolaire (décret ATL) a été voté en 2003 et adopté en 2004. Ce décret encadre et subsidie la coordination locale de l'ATL, la consultation locale avec les opérateurs présents ainsi que l'établissement des plans d'action locaux dans le but de mieux structurer l'offre d'accueil au niveau local. En 2012, un rapport d'évaluation (Dieu/Rossion, 2012) permet de réaliser un état des lieux en matière d'ATL dans 157 communes. Il met en lumière l'amélioration globalement positive constatée depuis l'entrée en vigueur du décret tout en effectuant plusieurs recommandations pour améliorer l'accessibilité de l'accueil sur différents points : couverture territoriale des services ; statut professionnel et formation (continue ou de base) du personnel ; horaires d'accueil et prise en charge temps de midi dans les écoles ; locaux ; inclusion des enfants porteurs d'un handicap, etc. Certains manquements sont également identifiés concernant l'offre spécifique aux enfants de 3 à 6 ans, et les activités orientées vers les filles.

L'accessibilité de l'ATL et le respect de la diversité des familles restent des enjeux cruciaux. Or s'il est connu que les enfants nés dans des familles à faible niveau socioéconomique, issues des immigrations et/ou monoparentales sont sous-représentés dans les milieux d'accueil de la petite enfance (Vandenbroeck/Geens, 2011 ; Wagener, 2013), la situation dans les

---

<sup>1</sup> Il est à noter que ces variations dans la prise en charge des opérateurs d'accueil par la puissance publique impliquent également des variations importantes en termes de niveaux de participation financière des parents.

services de l'Accueil du Temps Libre (ATL) pour les enfants de 3 à 12 ans<sup>2</sup> est peu étudiée.

Cet article interroge les « trajectoires d'usage » de l'ATL comme partie intégrante des pratiques éducatives familiales. La grande variété dans la structuration du secteur matérialisée par la diversité de tailles des opérateurs, des lieux des prestations (au sein de l'école ou non), des périodes d'activité (soit en période scolaire, soit en période de vacances), des modalités de financements des dispositifs, exigent des parents qu'ils naviguent au sein de cette offre complexe et trouvent des solutions adaptées à leurs attentes et contraintes.

Cette réalité explique que nous ayons choisi d'appréhender les pratiques au travers de « trajectoires » qui amènent à considérer les configurations relationnelles dans lesquelles les familles sont engagées (avec leur réseau de proches, avec les institutions sociales, culturelles, au sein du monde du travail) ainsi que le poids de leurs caractéristiques sociales, professionnelles et culturelles (poids significatif, mais pas nécessairement prépondérant). En filigrane, il s'est donc agi de questionner les pratiques parentales, de socialisation et de transmission culturelle par un focus sur la période de l'enfance en lien avec le (non-)recours aux activités extrafamiliales organisées en dehors du temps scolaire.

Dans la section suivante (II), nous posons le cadre théorique de l'analyse pour ensuite présenter la méthodologie de l'enquête auprès des familles (section III). Les usages relevés font l'objet d'une interprétation (section IV) et d'une discussion au regard de l'effectivité des impératifs d'égalité des chances saisie par la sociologie de Liénard et Servais (section V). Il s'agit *in fine* de mettre en perspective notre approche dynamique de l'accessibilité des services ATL et du non-recours à ceux-ci, en adoptant une grille de lecture plus ancrée sur les pratiques de socialisation et les inégalités socio-culturelles incorporées.

## **II. Non-recours et accessibilité : un cadre théorique pour comprendre le rapport des familles aux activités d'ATL**

### *A. Une approche typologique du non-recours*

Le non-recours « renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre » (Warin, 2017 :34). Il se déploie potentiellement « dès lors qu'une offre s'adresse à un public à la fois non contraint et non captif » (Mathivet/SaintMacary, 2015 :31). Dès les années 90, Van Oorschot et Math (1996) mettent en évidence la complexité du processus de demande d'une prestation et des mécanismes d'arbitrage qui le composent. Une première

---

<sup>2</sup> Dans les faits, les enfants peuvent être accueillis dès 2,5 ans dans les écoles maternelles et dans les activités d'accueil du temps libre, cela dit, pour une plus grande simplicité d'écriture, nous avons choisi de parler de la classe d'âge 3-12 ans.

typologie descriptive est développée par l'ODENORE<sup>3</sup> avec le souci d'y inclure la relation de service et l'ensemble des droits sociaux, c'est-à-dire aussi les services conventionnés et subsidiés par des fonds publics, à l'image de l'accueil extrafamilial et institutionnel des enfants, qui revendiquent une accessibilité universelle (dans le sens où tout enfant peut, en principe, y avoir accès, quels que soient le niveau de revenu et la situation sociale de ses parents). Plusieurs types de non-recours sont identifiés par l'observatoire : le non-recours par *non-connaissance* (l'offre n'est pas connue), par *non-réception* (l'offre est demandée, mais n'est pas reçue), par *non-proposition* (l'offre n'est pas proposée par les intermédiaires sociaux chargés de son attribution), par *non-demande* (l'offre est connue, mais n'est pas demandée) (Warin, 2016a, 2014). Ce dernier présente l'intérêt de mettre la parole des individus – et donc des parents – au cœur de l'analyse. Il est à noter que la non-demande est toujours volontaire, mais qu'elle peut être plus ou moins contrainte. Van Oorschot et Math parlent ainsi de *non-recours volontaire actif* (souvent synonyme de non-adhésion) et de *non-recours volontaire passif* (Van Oorschot/Math, 1996), le premier pouvant être mis en lien avec le phénomène de *non-adhésion* qui découle d'un « affrontement sur la signification de l'offre publique » et relève dès lors « d'un rapport social et non simplement d'une relation à l'agent prestataire » (Warin, 2016b :55). Le deuxième renvoie à un caractère plus subi de la non-demande.

### B. La résonnance entre accessibilité et non-recours

La littérature identifie six obstacles à l'accessibilité des services (Thomas/Penchansky, 1981 ; Archambault *et al.* 2019). La *disponibilité* (*availability*) touche au rapport entre le volume, le type de l'offre et les besoins des populations. Elle renvoie par exemple au non-recours par *non-réception* de parents ayant demandé une place en crèche pour leur enfant et ne l'ayant pas obtenue en raison de la pénurie des places disponibles. L'*accessibilité spatiale* (*accessibility*) est relative à la distance géographique qui sépare les personnes des services. Elle renvoie l'inégale répartition territoriale des milieux d'accueil, ces derniers étant plus nombreux dans les zones urbaines qui concentrent les populations à hauts revenus. L'*organisation* (*adequacy* ou *accomodation*) désigne l'adéquation entre les modalités pratiques de mise en œuvre de l'offre de service et les contraintes ou les préférences des personnes comme les heures d'ouverture, les modalités d'inscription ou la façon dont sont gérés les contacts avec les parents ; le *coût* (*affordability*) du service la capacité à payer des demandeurs (*ability to pay*) qui peut s'avérer dissuasive, *a fortiori* lorsque l'offre n'est pas

<sup>3</sup> L'ODENORE, ou Observatoire des non-recours aux droits et services, est un dispositif de recherche du Laboratoire de sciences sociales PACTE et de l'Université Grenoble-Alpes qui a pour but d'observer, d'analyser et de diffuser des connaissances relatives à la question du non-recours dans les domaines des prestations sociales, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'autonomie, de la médiation sociale, des déplacements, de la lutte contre les discriminations, etc.

Cf. : <https://odenore.mshalpes.fr/lodenore>, [site internet consulté le 03 septembre 2021].

subsidée (ou pas suffisamment subsidée) par les pouvoirs publics. L'*acceptabilité* (*acceptability*) désigne l'acceptation par les demandeurs potentiels des caractéristiques du service et de son personnel. C'est la convivialité des services, la prise en compte des pratiques familiales en matière d'éducation qui sont en jeu. Cette dimension amène à étudier la confrontation entre l'ethos de classe des familles et le contenu des services de l'ATL). La *sensibilisation* (*awareness*) renvoie aux stratégies de communication et d'information autour des services (Saurman, 2016, citée par Fret *et al.*, 2019) lesquelles peuvent, si elles ne sont pas efficaces, provoquer du non-recours par non-connaissance. Le sixième volet rejoint la *visibilité des structures* (*approachability*) rapportée à la *capacité des familles à percevoir le besoin* (*ability to perceive*) telle que décrite dans la revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants (Carbuccia/Barone/Borst *et al.*, 2020).

Là où le non-recours invite à se placer du côté des résistances et difficultés telles qu'éprouvées, expérimentées et mises en récit par les bénéficiaires potentiels, la question de l'accessibilité renvoie aux freins inhérents à la mise en œuvre de l'accueil du temps libre pour les enfants de 3 à 12 ans. En adoptant une approche centrée sur le non-recours, croisée à l'analyse de l'accessibilité des activités concernées, nous choisissons de partir du point de vue des parents pour questionner les façons dont ceux-ci mobilisent l'offre de services qui leur est *a priori* accessible afin d'assurer le bien-être de l'enfant et plus globalement, de la famille selon leur milieu social, économique et culturel. Pour atteindre un objectif global qui est de questionner la pertinence de l'offre publique et sa capacité à répondre aux enjeux d'égalité d'accès aux activités ATL, la présente recherche s'efforce de construire des typologies de trajectoires d'usage de l'ATL par les parents, ce qui invite également à s'intéresser aux questions de transmission culturelle en portant un intérêt particulier à l'enfance en tant que moment privilégié de socialisation. C'est sur ce point de convergence avec la sociologie de Liénard et Servais que nous ouvrirons la discussion, à l'issue de la présentation de nos principaux résultats empiriques, dans la dernière section de cet article.

### **III. Une approche méthodologique centrée sur le rapport des parents à l'ATL et les trajectoires d'usage**

Croiser le non-recours à l'accessibilité permet d'insister sur l'aspect multifactoriel et de souligner l'imbrication complexe de facteurs politiques, administratifs, institutionnels et individuels du rapport des parents à l'ATL. Le piège d'une analyse déterministe d'un non-recours qui ne serait lié qu'à des caractéristiques individuelles est ainsi déjoué au profit d'une approche en termes de trajectoires d'usages de familles naviguant dans une offre diversifiée. La trajectoire est ici envisagée comme une « suite de positions » (ici de situations de recours ou de non-recours) dans un ou plusieurs champs de la pratique sociale (ici dans le champ de ce que les politiques publiques nomment l'ATL des enfants de 3 à 12 ans) qui s'analyse

subjectivement comme une « histoire personnelle » dont le récit actualise des visions du monde et de soi (Dubar, 1998).

Le périmètre empirique de l'étude est déterminé par l'échantillon de population auquel le travail de terrain donne accès. Afin d'obtenir une diversité maximale, une méthode quantitative par *clustering* a été mobilisée. Elle a permis d'identifier cinq territoires sur base du critère de diversité en termes de taille des communes, de caractéristiques des familles résidentes et d'offre de services. Au sein de ces cinq territoires, une enquête qualitative a été menée auprès de familles identifiées comme étant ou ayant été en situation de non-recours à une ou plusieurs activités d'ATL. À partir des premiers contacts avec le terrain (services de proximité ou au sein d'institutions, organismes sociaux, associations et réseaux tels que les AMO, les écoles, les associations d'aide aux migrant·e·s, les CPAS), nous avons mis en place une méthode dite « boule de neige » inspirée de l'ethnographie (Schwartz, 1990 ; Wagener, 2013 ; Steensen/Degavre *et al.*, 2007) pour établir un contact avec des parents en situation de non-recours d'un ou plusieurs services.

Au total, 35 familles (37 parents)<sup>4</sup> ont été interviewées à travers une approche compréhensive (Kaufmann, 2000) : 32 entretiens ont été réalisés avec des mères<sup>5</sup>, un entretien avec un père et 2 entretiens avec les deux parents (lesquels formaient des familles hétéroparentales). On retient de l'échantillon la grande diversité de niveaux d'étude (une dizaine de parents ont fait des études supérieures, une dizaine ont un niveau secondaire supérieur et une part légèrement plus élevée ont au maximum un niveau secondaire inférieur) et une palette très large de métiers exercés : juriste, scientifique, agent bancaire, ergothérapeute ou fonctions de direction dans des structures associatives. Les moins diplômés travaillent dans le nettoyage, l'horeca, dans les métiers du care avec des contrats précaires (CDD, article 60 et temps partiel). Une mère est en formation dans le cadre de son accompagnement au CPAS. On note une prédominance des répondant·e·s sans emploi (17 enquêté·e·s sur 37) à mettre en lien d'une part avec le nombre important de mères avec de jeunes enfants au sein de notre panel, et d'autre part par le démarchage de structures à vocation sociale afin d'atteindre des publics pour lesquels les conséquences du non-recours à l'ATL peuvent s'avérer plus dommageables. Il est important de mentionner qu'une part de ce public qui ne travaille pas possède un niveau de diplôme élevé (dont, par exemple, deux mères titulaires d'un master qui souhaitent pratiquer l'enseignement à domicile). Beaucoup des parents en-

<sup>4</sup> Notons qu'à côté des entretiens avec les familles, nous avons aussi mené 36 entretiens auprès de 47 professionnel·le·s : des opérateurs/opératrices de service ATL, des acteurs/actrices institutionnel·le·s et associatifs, des élu·e·s locaux/locales. Le matériau recueilli a permis d'approfondir les connaissances sur le secteur de l'ATL (donc d'affiner notre travail d'analyse du terrain) et surtout d'entrer en contact avec des familles.

<sup>5</sup> L'objectif était d'avoir un échantillon présentant la diversité la plus large possible de situations de vie des familles en tenant également compte du principe de saturation. Cela dit, il n'a pas été possible d'occulter une réalité sociologique bien connue : la charge mentale relative à l'éducation des jeunes enfants pèse encore largement sur les épaules des mères. La faible diversité de l'échantillon en termes de genre en est une illustration. Seuls deux pères ont été enquêtés.

quêtés ont des origines étrangères : 13 sont issues de l'immigration extra-européenne, dont au moins 9 de première génération. La plupart des parents de notre panel vivent de façon maritale et 1/3 d'entre eux sont chefs de famille monoparentale. 24 familles comptent un ou deux enfants et 11 en ont entre trois et six. Au moins huit personnes interviewées avaient un enfant présentant des besoins spécifiques liés principalement à des problèmes de santé mentale ou physique : handicap, retard de développement, autisme, troubles du comportement, diabète, haut potentiel avéré ou suspecté.

À partir du matériau qualitatif récolté et plutôt que d'établir des profils types de familles au sein desquels la classe sociale d'appartenance aurait déterminé entièrement les pratiques, nous avons choisi de dégager les trajectoires d'usages et de non-recours aux activités d'accueil extrascolaire. Pour décrire ces trajectoires, il n'était pas envisageable de s'appuyer sur une approche diachronique en raison du temps court de la recherche. Nous nous sommes donc basés sur des récits de parents à la fois rétrospectifs et prospectifs (selon l'âge de l'enfant) qui permettaient de retracer leurs usages et en filigrane leurs non-usages des activités ATL, tels qu'expérimentés et/ou tels qu'envisagés. Nous avons pris soin de distinguer les activités multithématiques (extrascolaire, écoles des devoirs, plaines de jeux) des activités monothématiques (artistiques, de sport ou de loisir). Pour définir les contours des différentes trajectoires d'usage, les points de divergence et de convergence entre les pratiques familiales en matière d'ATL ont été mis en lumière en fonction de trois grands critères : le rapport aux institutions (l'école, l'ONE – s'agit-il d'une offre subsidiée par la puissance publique ou non ? – et la famille) ; le rapport à la *défamilialisation* de l'accueil de la petite enfance<sup>6</sup> (c'est-à-dire les représentations sociales liées à l'externalisation de l'accueil des jeunes enfants) ; les caractéristiques socio-professionnelles et culturelles des parents. Chacune des typologies de trajectoires familiales d'usages et de non-recours aux activités ATL – présentées dans la section suivante – s'appuie donc sur la déclinaison de ces grands critères.

#### **IV. L'accueil durant le temps libre, un (non-)recours qui se décline au gré des trajectoires familiales**

Notre approche typologique mobilise le cadre théorique du non-recours de l'ODENORE, sur les différents volets d'accessibilité définis par Penchansky et Thomas (1981) et l'analyse du secteur de l'accueil extrafamilial de l'enfant d'Archambault, Côté et Raynault (2019). L'objectif de cette section est de comprendre la dynamique des processus de recours et de non-recours au sein de l'ATL et, *in fine*, de rendre intelligible comment les familles naviguent dans cette offre complexe et trouvent des solutions

---

<sup>6</sup> Les milieux d'accueil et d'éducation des jeunes enfants poursuivent en effet une mission de *défamilialisation* (Lister, 1994, 2003 ; Bamba, 2007 citées par Degavre/Merla, 2016), c'est-à-dire d'externalisation d'une partie du travail *reproductif* traditionnellement dévolu aux femmes pour favoriser la liberté et l'indépendance de ces dernières tout en permettant l'épanouissement de leur(s) enfant(s).

qu'elles jugent adaptées à leurs attentes et à leurs contraintes. Pour chacune, le rapport aux milieux d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans est évoqué pour ensuite établir un lien avec la façon dont les parents se frayent un chemin au sein de l'offre très diversifiée d'activités ATL. Les caractéristiques sociales, économiques et culturelles de ces derniers sont prises en compte en tant qu'elles impactent le processus de recours et de non-recours, sans pour autant le déterminer totalement. Le non-recours, comme le recours, est un processus dynamique dans lequel l'ethos de classe des familles joue un rôle important sachant que cet ethos possède une certaine plasticité et confère aux familles la capacité (plus ou moins grande) de s'adapter aux possibilités et contraintes inhérentes aux dispositifs et cadres organisationnels de l'ATL, mais aussi à leur parcours socio-professionnel.

*A. Un recours ciblé à l'ATL, lorsque l'éveil de l'enfant est au cœur des préoccupations*

En désaccord avec une grande partie de l'offre subsidiée, certains parents enquêtés adoptent des pratiques sélectives et ciblées en matière d'ATL, ce qui les place dans une situation de non-recours par *non-adhésion*. Ils plébiscitent d'autres activités qu'ils considèrent plus à même d'assurer l'éveil intellectuel de leurs enfants en continuité avec leurs propres pratiques familiales. Lorsque l'enfant a entre 0 et 3 ans, les parents privilégient le cadre familial, qu'ils jugent optimal pour son épanouissement, et se tiennent à distance des crèches ou autres services d'accueil extrafamilial qu'ils estiment peu qualitatifs<sup>7</sup>. Ces parents se distinguent par leur appartenance aux catégories socio-professionnelles supérieures. Soucieux de la socialisation de leur enfant, ils investissent très tôt dans des activités externes qui leur offrent la possibilité de s'impliquer aux côtés des accueillant·e·s, dans un principe de coéducation. Certains lieux, à l'image des Lieux de rencontre enfants-parents (LREP), des Maisons vertes ou d'autres structures non subsidiées proposant des activités monothématiques, favorisent la création de liens entre parents partageant des valeurs similaires.

On est dans un groupe WhatsApp, il y a des mamans qui disent : voilà, aujourd'hui je vais à tel endroit est-ce que quelqu'un veut venir ? Par exemple, je vais à [nom d'un LREP<sup>8</sup> favorisant une 'dynamique ludique personnelle, relationnelle et environnementale'] avec mon fils de bientôt 5 ans. Si vous êtes disponibles, vous pouvez venir, aujourd'hui à 13h31, tu vois ? [Mère, en couple, deux enfants].

<sup>7</sup> Nous sommes ici face à du non-recours par *non-adhésion* selon la typologie de l'ODENORE. Ce type de non-recours présente un intérêt particulier dans le sens où il invite à questionner les normes qui traversent les services étudiés. En effet, comme l'explique Warin, lorsque les personnes ne demandent pas, malgré l'utilité indéniable de l'aide, la question n'est pas simplement celle de l'accessibilité, mais aussi celle de la pertinence de l'offre publique (Warin, 2018).

<sup>8</sup> Lieu de Rencontre Enfants-Parents qui accueille des jeunes enfants accompagnés de leurs parents, grands-parents ou d'une personne proche dans un environnement de qualité.

Ces pratiques relationnelles ont pour effet de favoriser une forme d'entre soi. Cette tendance se poursuit une fois passés les 3 ans de l'enfant avec un usage massif de l'ATL qui est perçu comme un moyen de stimuler sa curiosité et de développer ses connaissances au-delà de ce que les parents, la famille élargie et l'école sont en capacité d'offrir. Bien que peu enclins à externaliser l'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans, ils accordent une grande importance à la qualité et à la variété des apprentissages de ce dernier. Les parents font en général preuve d'une grande autonomie vis-à-vis des institutions publiques et adoptent une approche *sur mesure* aux structures de l'ATL, suivant comme nous l'avons vu précédemment, les conseils de proches. La volonté d'assurer une forme de continuité dans les pratiques éducatives familiales, qui avait déjà un impact sur le non-recours aux services d'accueil de la petite enfance, en a également en matière d'ATL, bien qu'elle s'exprime de façon sensiblement différente. Ici, les parents choisissent d'orienter leurs enfants vers certaines activités plutôt que d'autres en fonction de leur propre expérience et donc de leurs propres références, dans une logique de reproduction sociale.

On a tous les deux fait les scouts, mon compagnon et moi. Donc, ça c'est sûr qu'il ira aux scouts. (...). On a tous les deux fait la musique aussi donc on lui proposera sûrement à un moment ou l'autre la musique. [Mère, en couple, un enfant].

Le rapport à l'ATL présente la particularité d'être particulièrement ciblé et sélectif et s'accompagne d'un non-recours presque systématique aux activités extrascolaires (temps d'accueil avant et/ou après l'école, activités du mercredi ou du vendredi après-midi), mais également aux plaines de jeu. Il apparaît que ces activités sont principalement multithématiques et subsidiées par l'ONE. On ne leur prête aucune valeur pédagogique et c'est surtout leur caractère utilitaire qui est mis en avant (leur objectif serait surtout de permettre aux parents qui travaillent de disposer d'une « garderie » pour leurs enfants).

### *B. Un recours limité à l'ATL, lorsque seule la famille rassure*

Ce second type de trajectoire d'usages apparaît très différent du précédent. Si le non-recours des familles est également délibéré, le recours n'est en rien ciblé. En effet, le choix effectué par ces parents est largement conditionné par une méfiance vis-à-vis de tout ce qui sort de la sphère familiale, plus que par opposition aux missions du secteur de l'ATL qu'ils connaissent finalement très peu. Ces parents, majoritairement issus des immigrations récentes en provenance d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou du Moyen-Orient<sup>9</sup>, présentent malgré la diversité des origines un profil relativement homogène avec un faible niveau de qualification. À l'instar

<sup>9</sup> Ces données ne doivent pas conduire à résumer les déterminants du recours ou du non-recours à une origine culturelle spécifique tant les déclencheurs sont multiples et renvoient à différents niveaux de compréhension. Comme nous le verrons, des parents présentant des caractéristiques similaires se retrouvent dans d'autres types de trajectoire d'usages.

des parents évoqués dans la section précédente, ils privilégient la cellule familiale pour assurer la protection et le développement de leurs enfants et préfèrent éviter de recourir aux services des crèches. Les mères – souvent sans emploi- jouent un rôle central, en s'appuyant sur leur réseau communautaire ou familial élargi pour soutenir la garde des enfants. Elles sont peu enclines à fréquenter d'autres lieux pourtant destinés aux enfants accompagnés de leurs parents (tels que les LREP), préférant des espaces de jeu internes à la sphère privée. Pour autant, ces familles sont, comme les autres, très soucieuses du bien-être et de la bonne socialisation de leurs enfants et elles consacrent d'ailleurs une grande partie de leur temps à la prise en charge de leurs besoins tout en assurant la sécurité qu'elles estiment nécessaire à un épanouissement dans de bonnes conditions. Ainsi font-elles en sorte d'aménager des moments spécifiques visant à encourager les relations entre enfants, en prenant soin de rester en terrain connu, c'est-à-dire au sein de la famille élargie ou du réseau de proches.

Ce qu'on faisait, tous les parents ici dans la cité, on laissait les enfants sortir. C'est des jardins privés, mais en commun en même temps. On avait juste une petite barrière qui nous sépare. Les enfants rentraient dans les jardins des autres et jouaient. (...) Donc, il y avait tous les âges d'un an et demi jusqu'à 9 ans. Et ils jouaient tous ensemble. [Mère, en couple, un enfant].

Quand mon frère venait, tout le monde se regroupait. Il faisait une petite séance de sport pour les enfants. Ça marchait très bien. [Mère, en couple, un enfant].

Concernant l'ATL pour enfants de 3 à 12 ans, il apparaît difficile d'être en non-recours complet tant ce secteur couvre des besoins divers. Pourtant, ce type de trajectoires d'usages et de non-usages est celui qui s'en approche le plus. Chez ces parents, le recours à l'extrascolaire est rare, notamment parce que ce service est associé à une garderie et limité, dans les représentations collectives, à sa fonction économique (c'est-à-dire à sa mission d'accueil de leur enfant pour permettre aux parents de travailler). Or, ces parents jugent qu'elle leur est inutile. Chaque moment passé avec l'enfant est considéré comme précieux et de fait, tout moment de garde par un tiers doit, autant que possible, être évité pour permettre le bien-être de tous/toutes. En ce qui concerne les autres pans de l'ATL : activités sportives, culturelles, stages ou plaines de jeux, les parents ne réprouvent pas leur contenu (contrairement aux parents répondant au premier type de trajectoire d'usages évoqué), mais formulent des doutes sur le sérieux des encadrant·e·s et sur leurs capacités à sécuriser un groupe d'enfants. Ils expriment également des craintes vis-à-vis des conséquences que pourrait avoir sur l'enfant la fréquentation de lieux sur lesquels la famille n'exerce aucun contrôle.

Je ne sais pas si vous avez déjà vu des sorties en stage ? La plupart [des accompagnant·e·s] sont des jeunes. Ils parlent un langage vul-

gaire. Et les enfants sont là en train de répéter après eux. Donc, pour moi c'est inadmissible [Mère, en couple, un enfant].

Ce constat tend à se renforcer lorsque les « dispositions »<sup>10</sup> des parents ne les préparent pas à trouver leur chemin dans les méandres d'un secteur qui est composé d'une pluralité d'opérateurs et qui présente donc une grande hétérogénéité. Leur accès limité à l'information sur les structures d'accueil qui s'explique par des obstacles linguistiques, un manque de repères dans le pays d'accueil, et la complexité institutionnelle du système belge, rend particulièrement difficile tout passage du non-recours au recours. Des exceptions existent cependant, notamment lorsque des activités sont proposées par des professionnel·le·s de confiance au sein de l'école, que les enfants manifestent leur désir d'y participer et que des proches y inscrivent également leurs enfants.

Comme il y a ses petits copains, copines qui restent à la garderie elle dit « Bah demain, par exemple, M. va rester à l'accueil extrascolaire et moi j'aimerais bien rester avec lui ». Alors je dis « OK ». Et on prévoit d'aller la rechercher après 18h ou bien à 17h [Mère, en couple, deux enfants].

Les problématiques d'accessibilité qui touchent ces familles sont donc principalement liées à la sensibilisation (*awareness*, laquelle renvoie concomitamment à la qualité de l'information reçue sur les services ainsi qu'à la capacité des familles à interpréter cette information et à percevoir les bénéfices de ces services pour leurs enfants), mais aussi, dans une certaine mesure, à l'acceptabilité (*acceptability*) puisque leur méfiance exprime une crainte quant aux modalités de prise en charge des enfants en dehors de la sphère familiale.

### *C. Un recours limité, lorsque l'offre est trop restrictive (et/ou mal adaptée)*

Dans ces cas, le non-recours est essentiellement contraint et il s'explique par une inadéquation entre les besoins des parents et/ou des enfants et l'offre d'activités ATL sur le territoire de domiciliation (*adequacy* ou *acomodation*). Les parents concernés ont un profil socio-économique peu homogène, mais certaines caractéristiques les rassemblent néanmoins. Beaucoup d'entre eux ont en commun d'avoir un enfant à besoins spécifiques, le plus souvent, en raison de troubles autistiques ou du comportement (hyperactivité, troubles de la concentration, etc.) et à moindre mesure en raison d'un handicap physique (un enfant de notre échantillon est malentendant). Ces parents n'ont pas la capacité de se passer des milieux d'accueil (que ce soit avant ou après les 3 ans de l'enfant), soit parce qu'ils sont en situation de monoparentalité, soit parce que les deux parents

<sup>10</sup> Ici, le terme « disposition » est à entendre comme autant de façons d'agir et de penser apprises dans le passé, ayant été incorporées et qui persistent au cours du temps « mais qui sont susceptibles de révision en fonction des épreuves, plus ou moins grandes, rencontrées à chaque instant » (Lemieux, 2009, citée par Gardella/Arnaud, 2018 :75).

travaillent, soit encore parce que le réseau social est faible et/ou ne réside pas à proximité du lieu de vie de la famille. Ici, ce n'est pas tant l'acceptabilité des services qui pose problème, que son volet organisationnel.

Au sein de l'ATL, les difficultés rencontrées peuvent être très différentes selon les activités sollicitées par les parents et les motifs de cette sollicitation. Le secteur de l'extrascolaire présente une importance particulière pour ces parents qui souhaitent y inscrire leurs enfants pour concilier temps familial et temps professionnel et pour favoriser une continuité entre l'école et l'accueil dans une perspective inclusive. Pourtant, c'est aussi dans ce secteur que les relations apparaissent les plus conflictuelles. Les parents sont en effet confrontés à un non-recours par *non-réception* de l'offre (Warin, 2010) – lequel correspond au volet disponibilité (*availability*) – qui déstabilise considérablement leur équilibre professionnel, déjà fragile.

Quelqu'un de l'école m'a téléphoné en me demandant si c'était possible d'amener M. à 8h20 à l'école parce qu'au matin, il n'y avait pas assez de surveillants pour faire attention à lui et comme M. avait tendance à fuir et à aller partout, ça pouvait être dangereux. (...) C'était une demande, mais en même temps, on ne me laissait pas trop le choix. (...). J'ai continué comme ça à travailler pendant 2, 3 mois et j'ai arrêté parce que ce n'était plus possible. [Mère, en couple, un enfant autiste].

On [l'école] m'a demandé de ne pas le mettre à la garderie pour ne pas avoir à former le personnel d'accueillantes pour Q. [prénom de l'enfant], pour ne pas qu'elles soient trop focalisées sur Q. (...) Ça ne va pas. [Mère, en couple, deux enfants, dont un présentant une déficience visuelle et auditive].

Concernant le reste de l'ATL qui regroupe les activités du week-end, celles qui ont lieu durant les congés scolaires et les activités monothématiques, les parents d'enfants à besoins spécifiques sont soumis à une double contrainte, celles qui découlent des troubles ou du handicap de l'enfant et qui nécessitent, selon les cas, des aménagements plus ou moins importants du dispositif d'accueil (volet *adequacy*) et celles qui sont liées aux caractéristiques de l'offre, et plus spécifiquement à sa pénurie sur la totalité des territoires enquêtés, y compris dans les communes les plus importantes (volets *accessibility* et *availability*). Comme dans l'accueil extrascolaire, cette pénurie est principalement attribuable aux exigences liées à la prise en charge des besoins spécifiques de l'enfant, exigences en termes de formation du personnel et de taux d'encadrement notamment. Ainsi, comme nous l'explique une coordinatrice ATL, dans les supports d'information diffusés au public, beaucoup d'opérateurs d'accueil font le choix de ne pas mentionner leur ouverture à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques, de façon à pouvoir gérer le flux et la nature des demandes en fonction des moyens dont ils disposent (ce qui correspond au volet *awareness* et à des

formes de non-recours par *non-proposition*<sup>11</sup> selon la typologie de l'ODENORE).

Il faut savoir que beaucoup d'opérateurs sont frileux à l'idée d'indiquer qu'ils accueillent aussi les enfants en situation de handicap parce qu'ils sont dans un contexte de travail qui est difficile. Ils doivent composer avec peu de personnel, beaucoup d'enfants et peu de moyens et pas assez de formation, et donc ils ne se sentent pas assez outillés... [Coordinatrice ATL].

Pour l'ensemble des familles relevant de ce profil, le danger inhérent à ces formes de non-recours à l'accueil durant le temps libre est le renforcement de l'isolement, déjà très présent que ce soit à cause du handicap de l'enfant ou de l'environnement et de la mobilité de la famille. Le risque est encore plus grand lorsque la famille est issue des classes populaires et/ou n'a pas les ressources nécessaires pour activer un réseau institutionnel et associatif susceptible d'appuyer sa demande auprès des directions d'école.

*D. Un recours utilitaire à l'ATL, lorsque l'offre est mise à profit du ou des parent(s) qui travaille(nt) et de l'enfant qui apprend*

Les parents qui s'inscrivent dans ce quatrième type de trajectoire d'usages et de non-usages sont très demandeurs en ATL. Bien que la demande soit très ciblée, la stratégie de recours à l'ATL se distingue du premier type de trajectoire dans la mesure où les attentes portent principalement sur la fonction économique (accueillir et occuper l'enfant pour permettre aux parents de travailler) et sur la fonction éducative (il s'agit d'augmenter les chances de réussite scolaire de l'enfant).

Les familles concernées présentent des caractéristiques similaires à celles s'inscrivant dans le second type de trajectoire (« quand seule la famille rassure »). Les parents sont essentiellement des primo-arrivants et ont un parcours professionnel marqué par la précarité, mais leur rapport à l'ATL, et avant cela à l'accueil de la petite enfance, est différent. Ces parents ont en commun de ne pas avoir de réseau familial à proximité. En revanche, certains d'entre eux ont pu s'appuyer sur le réseau associatif et institutionnel du pays d'accueil lors de leur arrivée, notamment ceux qui ont obtenu le statut de réfugié. Bien qu'une part importante de ces parents dépendent des services sociaux, ils font preuve d'autonomie vis-à-vis de ceux-ci<sup>12</sup>. N'ayant pas un réseau de proches très étendu, ils ont la sensation que c'est en s'appuyant sur des structures institutionnelles et sociales à

<sup>11</sup> Lorsqu'il y a non-proposition, l'offre n'est pas proposée par les agents intermédiaires. Ce cas de figure relève potentiellement d'une non-connaissance de l'offre par l'agent, d'une volonté de ne pas confronter l'utilisateur à l'offre pour des raisons diverses ou encore d'une discrimination (ces trois dimensions étant en lien avec les pratiques professionnelles ou institutionnelles). La non-proposition peut également découler d'une contrainte en termes de ressources.

<sup>12</sup> Cette observation n'est en rien antinomique si l'on considère que viser l'autonomie nécessite d'établir des relations de dépendance, d'être « bien attaché·e » à la société, c'est-à-dire inscrit·e dans de solides réseaux d'interdépendance permettant de disposer de ressources sociales et économiques (Myaux/Serré/Vleminckx, 2020).

leur disposition qu'ils pourront s'extraire de leurs difficultés et assurer l'avenir de leurs enfants (lequel passe, pour eux, par la réussite scolaire, d'où leur attachement à une fonction éducative des milieux d'accueil mise au service de l'enseignement scolaire et leur recours important à des services tels que les écoles des devoirs).

La crèche, ça fait évoluer plus vite. Comment je pourrais dire ça ? L'enfant, il va beaucoup apprendre parce qu'il y a beaucoup d'activités. Quand tu prends l'exemple d'un enfant qui a été à la crèche et d'un enfant qui n'y a pas été, quand il va commencer à l'école, celui qui n'a pas été à la crèche aura des difficultés à s'adapter. [Père récemment arrivé en Belgique, en couple, deux enfants].

On a observé que la porte d'entrée dans l'ATL pour beaucoup de familles, en dehors de l'école, c'était beaucoup les écoles des devoirs, en tout cas pour les publics très fragilisés. Elles font appel à l'école des devoirs pour être soutenues dans les apprentissages, parce qu'elles ne se sentent pas toujours capables de soutenir les enfants dans leur scolarité vu les différences linguistiques. [Responsable de projet, fédération pluraliste active dans le secteur de l'accueil des enfants et des jeunes].

La fonction économique de l'accueil durant le temps libre se révèle importante pour ces familles qui sont souvent isolées et ne disposent pas d'un réseau social suffisant pour se passer d'un mode de garde. Aussi, le recours à la « garderie » de l'extrascolaire (désignée ainsi par les parents) s'impose rapidement, sans pour autant se maintenir lorsque le besoin diminue (c'est-à-dire lorsque l'un des parents arrête de travailler ou diminue son temps de travail). Ces familles sont, pour la majorité d'entre elles, obligées de composer avec l'existant en s'adaptant aux obstacles qui jalonnent leurs parcours de vie : recherche d'emploi, séparation, migration, isolement, etc. Dans ce cadre, les activités vers lesquelles elles s'orientent sont souvent celles qui ont lieu à proximité du domicile et/ou qui sont organisées ou conseillées par l'école.

J'avais fait ça une fois [inscrire mes enfants à un stage]. C'était pendant les grandes vacances je crois. C'était bien parce que même encore maintenant, ils en parlent, ils ont envie d'y aller. À l'école ils donnent des papiers, ils informent quand même. Moi j'ai pris contact, je les ai amenés. Mais ce n'était pas pris en charge. C'est moi qui ai payé. Je dirais que c'est un peu cher [...], si j'avais continué, je ne m'en serais pas sortie. [Mère réfugiée et monoparentale, quatre enfants].

Au-delà de cette offre à *portée de main* – qui peut être plus ou moins diversifiée en fonction des territoires (d'où l'importance du volet *accessibility*) – il apparaît que ces familles se lancent rarement dans des recherches élaborées pour trouver de nouvelles activités correspondant à des besoins plus spécifiques. Comme le démontre le témoignage cité plus haut, la question financière (relative au volet coût ou *affordability*) joue également un rôle essentiel, c'est pourquoi l'accueil extrascolaire ou les plaines

de vacances communales sont préférés aux stages et autres activités monothématiques pas ou peu subventionnés que le parent doit financer en grande partie.

*E. Un recours opportuniste à l'ATL, lorsque les familles se saisissent de l'existant pour satisfaire des besoins diversifiés*

Cette trajectoire se caractérise, comme la précédente, par une demande importante en ATL. Toutefois, cette demande n'est pas ciblée et dépend à la fois des opportunités offertes par les territoires et des capacités des parents en termes de temps et d'argent. Les parents qui ont cette trajectoire d'usages ont des caractéristiques sociales, économiques et culturelles particulièrement hétérogènes même s'ils appartiennent globalement à la classe moyenne. Plus les revenus familiaux sont restreints, plus ces parents sont contraints d'opérer des arbitrages entre ce qu'ils sont en capacité d'offrir à l'enfant (ce qui implique de prendre en compte une pluralité de facteurs : distance, coût, horaires, etc.) ; ce qui est le plus profitable à la famille à l'instant T (ce qui suppose de se demander ce dont l'enfant a le plus envie et ce dont le parent a le plus besoin) ; ce qui existe sur le territoire en matière d'offre de services. Les volets accessibilité géographique (*accessibility*), coût (*affordability*) et organisation (*adequacy*) affectent donc particulièrement le processus de recours et de non-recours à l'ATL et, avant cela, à l'accueil extrafamilial des jeunes enfants.

On a été un peu freiné parce que à [nom de la commune], il n'y a quand même pas tout. Et je ne peux pas me permettre d'aller faire 30 km pour aller conduire l'un ou l'autre. Je n'aurais pas su gérer, je crois. Il y en a un qui a voulu faire un jour de l'escalade et il n'y a pas du tout ça tout près de chez nous donc il ne l'a pas fait. [Mère, en couple, cinq enfants].

Il y a des stages qui commencent à 9h et où il n'y a pas de garderie. Donc, c'est uniquement fait pour les parents qui ne travaillent pas ou pour des parents qui font les nuits peut-être [...] Quand je regarde : stage de tennis, natation, VTT, ce sont des stages souvent qui commencent à 9h et qui finissent à 16h ou alors ce sont des demi-journées, ce qui n'est pas fait pour des parents qui travaillent. [Mère, monoparentale, un enfant].

Ces familles sont susceptibles de recourir de la même manière à l'ensemble de l'offre composant le secteur très vaste de l'ATL avec à chaque fois des motivations différentes : le recours à l'accueil extrascolaire répond à la recherche d'un mode de garde voire de socialisation en dehors de la famille ; le recours à une école des devoirs – plus rare au sein de ce type de trajectoire –, à celle d'un soutien scolaire pour l'enfant ; le recours aux stages, activités sportives et culturelles, aux besoins exprimés par l'enfant. Or, les témoignages récoltés – dont ceux cités plus haut – montrent que c'est ce dernier groupe d'activités monothématiques qui fait l'objet des arbitrages les plus rudes et les plus susceptibles d'aboutir à des renoncements. Ainsi, de façon indirecte et involontaire, la fonction utili-

taire des services vient parfois prendre le dessus sur les besoins et les envies des enfants (comme au sein d'autres trajectoires d'usages et de non-usages de l'ATL déjà décrites), notamment lorsque les familles sont peu pourvues en capital économique, mais aussi en capital social. Le dernier témoignage qui provient d'une mère en situation de monoparentalité n'ayant pas de famille sur laquelle s'appuyer, est en ce sens particulièrement illustratif : les relations personnelles qu'un parent peut mobiliser dans son intérêt impactent considérablement le phénomène de recours et de non-recours à l'ATL. Le fait de disposer d'un réseau social soutenant impacte considérablement la nature des arrangements que les parents sont amenés à faire pour trouver un équilibre entre leurs besoins, nombreux, et leurs contraintes, nombreuses elles aussi.

## **V. Discussion**

En décrivant les trajectoires familiales d'usage de l'ATL, les pratiques éducatives des parents et leur conception de l'enfance, tout en les articulant à l'accessibilité des activités, notre intention était de mettre en lumière les processus de non-recours à l'offre publique, c'est-à-dire à l'offre subsidiée par l'ONE qui est *a priori* accessible à tous. Or, s'intéresser au non-recours, notamment lorsqu'il s'agit de non-recours par « non-demande », implique d'interroger l'effectivité des valeurs du service public qui consiste à promouvoir l'égalité des chances et la réussite scolaire des enfants. L'ATL subventionné est en effet censé permettre aux familles de mettre à profit le temps disponible en dehors des heures de classe pour l'épanouissement, les apprentissages, le développement social et cognitif des enfants, et ce indépendamment de leur situation socio-économique. Or, si l'on observe le caractère évolutif et non définitif des types de non-recours, les trajectoires d'usages identifiées révèlent un impact significatif du capital social et du capital culturel des familles dans leur rapport à cette offre foisonnante d'activités destinées aux jeunes enfants, des activités ayant un rapport plus ou moins grand à l'école, à la culture, au loisir, à la garderie. Ces typologies d'usages de l'ATL traduisent un rapport spécifique au temps libre qui rend intelligibles les processus par lesquels les familles des différentes classes sociales essaient de transmettre à leurs enfants des aptitudes de vie qu'ils jugent les plus adéquates à leur réussite future. C'est en ce sens que des connexions plus directes peuvent être établies avec les travaux de Servais et Liénard, illustrant de fait l'actualité de leur approche sociologique malgré le fait que le cadre théorique, méthodologique et épistémologique de la présente recherche soit singulièrement différent.

### *A. Les usages de l'ATL comme pratiques de socialisation*

Les processus qui sont en jeu ne peuvent être appréhendés indépendamment des inégalités entre les familles, que celles-ci soient sociales, économiques, genrées, de mobilité, d'ordre culturel ou territorial. Les facteurs explicatifs du non-recours ne se résument pas à des inégalités entre les familles, mais celles-ci en façonnent à maints égards les contours. Certai-

nes variables sociologiques apparaissent déterminantes dans le destin des familles et dans leurs trajectoires d'usage des services sans pour autant que l'on puisse résumer l'analyse des types de non-recours identifiés au poids de ces variables. Ainsi, les parents issus de l'immigration récente et appartenant à des milieux socio-économiques plutôt défavorisés sont susceptibles d'adopter des positionnements très variés par rapport au secteur de l'ATL, certains d'entre eux se montrant particulièrement méfiants vis-à-vis de réseaux extérieurs à la sphère familiale qu'ils ne maîtrisent pas et d'autres souhaitant au contraire favoriser l'investissement de leurs enfants dans des activités hors du domicile et liées à l'école qu'ils associent à la réussite scolaire et, plus globalement, à la promesse d'un épanouissement social dans la société d'accueil. De même, les familles issues de milieux socio-économiques privilégiés ont des représentations de l'ATL qui varient en fonction de leur rapport au travail, à la famille, à la parentalité ou aux services publics. Alors que certaines d'entre elles vont adhérer sans restriction aux exigences de l'école et vont ainsi percevoir tous les lieux d'accueil qui s'y rattachent comme autant de sources d'émancipation pour les enfants (et pour elles-mêmes dans le cas de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire dans le sens où ces services permettent une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels), d'autres vont au contraire placer l'école sous le feu de la critique, pointant son incapacité à prendre en compte la diversité et la complexité des besoins des enfants. Pour ces familles, l'éducation du jeune enfant s'inscrit alors dans un projet éducatif plus global dans lequel les activités ATL n'apparaissent bénéfiques que lorsqu'elles sont centrées sur le développement cognitif et personnel de l'enfant plutôt que sur l'acquisition de savoirs scolaires. Il est important de souligner que c'est l'ethos de classe de ces familles qui leur offre la possibilité d'adopter une posture critique vis-à-vis de l'école qu'elles jugent désuète car peu ouverte aux approches pédagogiques qu'elles plébiscitent. Le capital culturel et social dont ces familles sont pourvues constitue une forme de privilège social qui leur permet de prendre de la distance avec l'école (maternelle et primaire principalement) sans faire courir le risque à leurs enfants d'un déclassement social.

Les parents issus de milieux socio-économiques plus défavorisés sont dans une situation tout autre. Ceux-ci vont se tourner vers des activités subsidiées par les pouvoirs publics – donc peu coûteuses – telles que les écoles des devoirs (dont certaines sont mises en place au sein d'organismes sociaux) qui, selon leurs représentations, seront plus utiles à leurs enfants car tournées vers une culture scolaire qui leur fait défaut. D'autres parents issus des mêmes classes populaires et parfois également des immigrations récentes font au contraire preuve de méfiance vis-à-vis d'activités organisées hors de la sphère familiale. Leur trajectoire d'usage de l'ATL est certes très différente de celle des autres familles mentionnées, mais ils partagent pourtant ce même souci de transmission d'un capital symbolique à leurs enfants visant une meilleure intégration scolaire et plus largement sociale. En effet, leur comportement ne répond pas à une volonté de priver

leurs enfants d'activités de loisir, culturelles ou d'apprentissage, mais bien à un souci de les protéger d'un environnement extérieur considéré comme menaçant (la plupart de ces familles habitent des quartiers économiquement défavorisés) et source d'influences négatives concernant la façon de se tenir, de parler, de s'habiller, de se comporter avec autrui (pour reprendre les témoignages recueillis). Ce constat tend à démontrer l'impact des ressources dont les familles disposent – ces ressources étant constituées de leur niveau de diplôme, mais également de leurs conditions d'habitat, des quartiers dans lesquels elles vivent, de leur maîtrise de la langue, du temps qu'elles ont pour accompagner ou non leurs enfants dans certaines activités, etc. – dans la construction des trajectoires d'usage et de non-usage des services de l'ATL.

Ainsi, les typologies de trajectoire d'usage de l'ATL par les familles mises en avant dans cet article traduisent également une manière d'être et d'agir face au monde et sur le monde qui résulte notamment du capital culturel et social des familles enquêtées, c'est-à-dire de dispositions incorporées durant le processus de socialisation renvoyant directement à l'environnement socio-culturel de ces dernières. Comme l'explique Jean-Claude Chamboredon dans la préface du livre de George Liénard et d'Émile Servais :

Le concept de capital culturel permet de constituer comme stratégie de transmission, d'accumulation et de placement, des différences dans les pratiques de socialisation qui pourraient être laissées à l'ordre de la variation arbitraire des styles de vie (Liénard/Servais, 2022 :24).

### *B. Les conséquences du non-recours comme révélateur d'inégalités sociales*

Comme explicité précédemment, il apparaît que certains parents issus des classes sociales les plus privilégiées délaissent (voire dénigrent) les activités tournées vers les apprentissages scolaires et privilégient celles orientées vers le développement des compétences sociales, comportementales ou artistiques des enfants. D'une part, les dispositions culturelles et symboliques dont ces parents disposent leur permettent d'effectuer un tel choix sans porter préjudice à la réussite scolaire de l'enfant, d'autre part, cette prise de distance critique par rapport aux institutions contribue à transmettre à l'enfant une forme d'aisance sociale (Lareau, 2021) qui correspond à l'intériorisation d'un sentiment de légitimité. L'enfant comprend que ses attentes, ses besoins méritent d'être entendus et pris en compte que ce soit par les autres adultes, mais aussi par les représentants des institutions qui structureront son parcours personnel et professionnel futur (les enseignants, les médecins, les employeurs, l'administration, etc.).

Ce *recours ciblé à l'ATL* qui se matérialise, entre autres, par le refus de faire usage de tout un pan de l'accueil durant le temps libre (activités extrascolaires et plaines de jeux subventionnées notamment) fait courir le

« risque » de la non-confrontation à l'altérité et encourage l'entre-soi. Le fait que, pour s'orienter au sein de l'ATL, ces familles se tournent vers des réseaux de parents partageant les mêmes conceptions pédagogiques et provenant du même milieu social, accentue le phénomène de reproduction sociale. De même, le recours à des opérateurs privés pour répondre à des demandes ciblées tend à renforcer le caractère élitiste de certaines pratiques sportives ou culturelles. Ces familles se « distinguent »<sup>13</sup> plus ou moins consciemment des autres en pratiquant des activités socialement valorisées qui ne sont pas accessibles au plus grand nombre.

Concernant les parents issus des classes populaires, celles qui ont un *recours volontairement limité à l'ATL* remettent en cause la qualité de l'encadrement qui pourrait, selon elles, favoriser l'émergence de comportements déviants chez les enfants. Elles n'en sont pas moins impliquées dans l'éducation de leurs enfants et adoptent des stratégies éducatives qui consistent à privilégier les activités au sein de la famille en mettant l'accent sur ce que Lareau nomme « la pousse naturelle » (*natural growth*). « Ces parents pensent que tant qu'ils leur procurent amour, nourriture et sécurité, leurs enfants vont grandir et s'épanouir » (Lareau, 2021 :43). Contrairement aux enfants issus de milieux plus privilégiés, ils ne comblent pas le temps libre de leurs enfants avec des activités cadrées, centrées sur le développement des talents singuliers de leurs enfants, mais privilégient plutôt des liens plus fréquents avec leur famille élargie. Toujours selon Lareau, à l'inverse du premier type de trajectoire d'usage évoqué, le non-recours volontaire aux activités ATL et le modèle de la « pousse naturelle » alimentent « l'intériorisation d'un sentiment de contrainte » (*sense of constraint*). Les adultes ainsi que les enfants concernés ont tendance à faire preuve de « déférence » (*Ibid.* :45) dans leurs relations avec les représentants d'institutions et/ou d'organisation exerçant une forme d'ascendance du fait de la détention de certains savoirs (ici nous pouvons reprendre l'exemple du médecin, du pédagogue ou de l'employeur). La méfiance de ces familles vis-à-vis de l'extérieur est susceptible d'avoir des conséquences tout au long de la vie de l'enfant, notamment dans les situations nécessitant de s'affirmer et de faire preuve d'agentivité dans toute une série de domaines allant de l'éducation, la santé à la vie professionnelle.

D'autres familles issues de milieux socio-économiques défavorisés s'orientent presque exclusivement vers les activités extrascolaires et les écoles de devoirs (leur *recours à l'ATL est essentiellement utilitaire*), ce qui traduit l'intériorisation de désavantages sociaux exprimés, dans les discours, comme des choix afin de les rendre plus acceptables. Ces pa-

<sup>13</sup> Ce terme renvoie au concept de 'distinction' développé par Pierre Bourdieu qui postule que lorsque les institutions, œuvres ou pratiques culturelles sont socialement hiérarchisées, le fait de s'associer au « grand », au « noble », au « haut » ou au « respectable » est une bonne manière de se grandir, de s'anoblir, de s'élever ou de se faire respecter. En revanche, en se tournant vers des activités ou des produits perçus comme « vulgaires », « petits », « bas » ou « communs », on « s'abaisse », on « régresse », on « déchoit » ou l'on « tombe bien bas ». Dans LAHIRE, B. « Distinctions culturelles et lutte de soi contre soi : "détester la part populaire de soi" », *Hermès, La Revue*, vol.42, n°2, pp. 137-143, 2005.

rents, confrontés à des limites au niveau relationnel, culturel et économique, s'efforcent de mettre en place des tactiques de compensation par des calculs permanents concernant les activités à investir ou pas, ce qui s'accompagne de l'incorporation d'un « *ethos de rentabilisation des efforts fournis* » (Liénard/Servais, 2022 :192). Lorsque le parcours de vie des parents les éloigne des exigences de la culture scolaire, les activités ATL plébiscitées sont celles organisées au sein de l'école ou conseillées par l'école aux dépens des activités qui valorisent certaines dispositions sociales dont ils ne maîtrisent pas ou peu l'intérêt. Ici aussi, ce sont les activités centrées sur les talents singuliers de l'enfant, les activités monothématiques et souvent plus coûteuses, qui sont délaissées. Il est à noter que ce constat tend à se renforcer lorsque le volet organisationnel de l'accessibilité à certaines activités (*adequacy* ou *accomodation*) renvoie aux personnes une image négative d'elles-mêmes (Noël *et al.*, 2016 :109) via l'agencement des lieux, les modalités d'accueil, les procédures d'inscription, ou d'autres dimensions entraînant une distinction entre les familles<sup>14</sup>.

Enfin, les trajectoires de *recours opportuniste à l'ATL*, qui concernent plutôt des familles de classes populaires et de classes moyennes, sont marquées par des arbitrages constants entre besoins des parents, des enfants, contraintes budgétaires, professionnelles et familiales. Notre analyse montre que le fait de résider au sein d'un territoire dans lequel les différents acteurs scolaires, politiques, administratifs, sociaux et de l'ATL sont en réseau constitue un atout essentiel dans l'accès à des activités variées dans la mesure où cela vient accroître les ressources à disposition des familles. Ces parents se trouvent donc soumis à une forme de « déterminisme territorial », leur lieu d'habitation les prédisposant à être ou non confrontés à des situations de non-recours contraint. La notion de « service universel », financé et encadré par des mesures politiques fortes, prend alors tout son sens et s'impose comme un complément indispensable aux stratégies mises en œuvre au niveau des territoires.

## VI. Conclusions

L'intégration des notions de capital culturel et social à l'analyse du non-recours aux activités ATL présente un intérêt certain dans le sens où elle permet de mettre à jour des différences dans l'usage des services culturel, sportif, de loisir ou d'apprentissage – plus ou moins coûteux, car plus ou moins subsidiés par les pouvoirs publics – susceptibles de favoriser l'égalité des chances ou, au contraire, de se transformer en inégalités d'accès. Bien que s'inscrivant dans un objectif de démocratisation des savoirs et des loisirs, ces services peuvent contribuer à la reproduction d'inégalités

---

<sup>14</sup> Dans cet article, nous avons donné l'exemple des parents d'enfants à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap qui se voyaient notifier que l'accueil de leur enfant était difficilement envisageable en raison de la charge de travail supplémentaire que celui-ci exigeait. Le parent vit ces réticences comme une ostracisation de son enfant et comme une exacerbation de ses différences qui lui sont présentées comme insurmontables. Ce sentiment est exacerbé au sein des familles qui ont peu de ressources financières, culturelles et symboliques à mobiliser pour pallier ces épreuves.

significatives entre classes sociales. Le sous-financement du secteur (plus spécifiquement de l'extrascolaire<sup>15</sup>) et l'existence d'une concurrence entre opérateurs de l'accueil publics et privés contribuent à renforcer ce constat. Cela dit, gardons-nous d'adopter une lecture trop écrasante de ce concept de capital emprunté à la sociologie bourdieusienne. On constate en effet qu'entre le poids des déterminismes sociaux et l'existence de marges de manœuvre individuelles, les notions de capital culturel, capital symbolique et de transmission sociale permettent de penser le poids des visions parentales quant à la destinée future des enfants à travers les usages qu'ils font du temps libre de ceux-ci. Le point le plus fort de différenciation entre cette recherche et la sociologie de Liénard et Servais réside probablement dans le constat de la diversité des trajectoires d'usage que les parents font des activités d'accueil du temps libre et ce, y compris lorsqu'ils sont issus de la même classe sociale. Il en résulte un univers symbolique marqué par des soubassements culturels et/ou normatifs ancrés dans des trajectoires de migration (entre première et quatrième génération) qui donnent l'image d'une mosaïque dont les points communs paraissent plus éparés. Il n'empêche que malgré un contexte sociétal qui a beaucoup évolué depuis la parution de *Capital culturel et inégalités sociales*, l'apport de Servais et Liénard reste remarquablement inspirant à la fois par la pertinence méthodologique et éthique dans l'interaction avec les familles et dans la finesse avec laquelle la notion de capital culturel, social et symbolique, ainsi que la déclinaison des différents types de transmission familiale sont mobilisées. Nous terminerons en rappelant que notre recherche présente un point de concordance essentiel avec le travail de Liénard et Servais : elle permet de mettre le focus sur la période clé de l'enfance – ou plutôt des enfances – en montrant son caractère socialement et territorialement situé. Elle rappelle donc que les capacités de choix et d'action sont bien réels (par exemple, lorsque les familles des classes populaires recourent aux écoles des devoirs, contrairement aux familles des classes plus bourgeoises, cela répond effectivement à un impératif de justice sociale et s'inscrit dans une stratégie que l'on pourrait qualifier de « rationnelle »), mais qu'elles ne sont pas également réparties et que les différences de moyens d'action culturels et/ou symboliques se transforment bien souvent en inégalités sociales et économiques. Très humblement, cette recherche, tout comme celle de Liénard et Servais, permet de porter le regard sur l'enfance à travers ce en quoi les enfants ont accès.

---

<sup>15</sup> « L'accueil extrascolaire, 'ce troisième lieu de vie des enfants', est fondamental pour l'apprentissage et le bien-être. En Belgique francophone, en dépit du décret de 2003 relatif à la coordination de l'accueil, il se caractérise par un sous-financement structurel. Quant au personnel de terrain, souvent précaire, il souffre d'un manque de formation et de reconnaissance », DEBROCQ A., « Accueil extrascolaire : le temps oublié », *Alter Echos*, n°514, <https://www.alterechos.be/accueil-extrascolaire-le-temps-invisibilise>.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARCHAMBAULT J., COTE D., RAYNAULT MF.,  
 2019 « Early Childhood Education and Care Access for Children from Disadvantaged Backgrounds: Using a Framework to Guide Intervention », *Early Childhood Education Journal*, 48(3), pp.345-352.
- CAMUS P., MARCHAL L.,  
 2007 *Le référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité*, Livret I-VII, ONE.
- CARBUCCIA L., BARONE C., BORST G. et al.,  
 2020 *Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants*, Rapport du LIEPP.
- CASTEL R.,  
 1995 *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 490 p.
- DIEU A.-M., ROSSION D.,  
 2012 *L'accueil temps libre en Fédération Wallonie-Bruxelles : État des lieux Evaluation 2012*, Observatoire de l'Enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.
- FRET B., DE DONDER L., LAMBOTTE D., DURY S., VAN DER ELST M., DE WITTE N., SWITSSERS L., HOENS S., VAN REGENMORTEL S., VERTÉ D.,  
 2019 Access to care of frail community-dwelling older adults in Belgium: a qualitative study , *Primary health care research & development*, Jun 7;20:e43, doi: 10.1017/S1463423619000100.
- GARDELLA E., ARNAUD A.,  
 2018 *Le sans-abrisme comme épreuve d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion – Observatoire du samu social de Paris, rapport final.
- GEENS N., VANDENBROECK M.,  
 2013 « Early childhood education and care as a space for social support in urban contexts of diversity », *European Early Childhood Education Research Journal*, 21(3), p.407-419.
- HUMBLET P., MAHOUX C.,  
 1994 *Les activités extrascolaires : garde ou accueil ?*, Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de l'enfant, Commission Communautaire Française.
- LAREAU A.,  
 2021 « Ouverture. Les inégalités invisibles. Classe sociale et « élevage » des enfants dans des familles noires et des familles blanches », traduit de l'américain par A. Hattemer, S. Raillard, S. Octobre, R. Sirota, in OCTOBRE S., SIROTA R. (dir.), *Inégalités culturelles : retour en enfance*, Ministère de la Culture – DEPS, pp.39-101.
- LEMIEUX C.,  
 2009 *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica.
- LERESCH F.,  
 2019 « La critique portée par le non-recours aux droits sociaux : propositions pour développer une approche subalterne », *SociologieS*, First texts, Online since 23 May 2019, URL: <http://journals.openedition.org/sociologies/11438>; DOI: <https://doi.org/10.4000/sociologies.11438>.

- LIENARD G., SERVAIS E.,  
2022 *Capital culturel et inégalités sociales. Morales de classe et destinées sociales*, Paris, ENS Éditions.
- MERLA L., DEGAVRE F.,  
2016 « Le concept de défamilialisation à l'épreuve du care transnational. L'exclusion des travailleuses migrantes domestiques des politiques de care », *Informations sociales*, n°194(3), p.50-60.
- MOSS P.,  
2009 *There are alternatives. Markets and democratic experimentalism in early childhood education and care*, The Hague, Bernard Van Leer Foundation, Vol.53.
- MYAUX D., SERRE A., VLEMINCKX J.,  
2020 *Un accueil social de première ligne pour favoriser l'accès aux droits. Non-recours et sous-protection sociale*, Les Cahiers de la recherche'action, n°9, Bruxelles, FdSS.
- ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance),  
2002 *Accueillir les tous-petits. Oser la qualité. Un référentiel psychopédagogique pour les milieux d'accueil de qualité*, Fonds Houtman, ONE, Bruxelles.
- PENCHANSKY R., THOMAS JW.,  
1981 « The concept of access: definition and relationship to consumer satisfaction », *Med Care*, 19(2), p.127-40.
- SCHWARTZ O.,  
1990 *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.
- STEENSSSENS K., DEGAVRE F., SANNEN L., DEMEYER B., VAN REGENMORTEL T.,  
2007 *Leven (z) onder leefloon. Deel 1. Onderbescherming onderzocht*. HIVA-KULeuven, FOPES-UCLouvain, Politique Scientifique Fédérale.
- VANDENBROECK M.,  
2021 « Les lieux d'accueil et d'éducation du jeune enfant qui peuvent faire la différence », in ZAOUCHE GAUDRON Ch., DUPUY A., MENNESSON CH., KELLY-IRVING M. (ss. dir.), *Espaces de socialisation extrafamiliale dans la petite enfance*, Toulouse, Erès, Enfance et parentalité, pp.33-54.
- VAN OORSCHOT W. J. H.,  
1996 « Modelling non-take-up: The interactive model of multi-level influences and the dynamic model of benefit receipt », in VAN OORSCHOT W. J. H. (Ed.), *New perspectives on the non-take-up of social security benefits*, Tilburg University Press, pp.7-59.
- WAGENER M.,  
2013 *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : Les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse de sociologie, UCLouvain.
- WARIN P.,  
2014 Le non-recours : éléments de définition et de présentation des enjeux. *Les Politiques Sociales*, n°3-4(2), pp.108-121.  
2016a *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, col. « Libres cours - politique ».  
2016b « L'analyse du non-recours : au-delà du modèle de la relation de service ». *Vie sociale*, n°14(2), pp.49-64.  
2017 *Le non-recours aux politiques sociales*, PUG, Presses universitaires de Grenoble.

- 2018 « Ce que demande la non-demande. Autour du non-recours aux aides sociales », *La Vie des idées*, URL : <https://laviedesidees.fr/Ce-que-demande-la-non-demande>

### **Arrêtés, décrets**

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le code de qualité de l'accueil, paru au Moniteur belge (MB) en 1999, revu en 2004 (MB 19-04-04).

Arrêté du 17 décembre 2003 fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Décret portant sur la « coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire », décret ATL (3 juillet 2003, paru au Moniteur Belge le 19 août 2003).

## Résumé structuré

**Présentation.** Le paysage des activités de l'accueil du temps libre (ATL) en Belgique francophone est marqué par une grande diversité en termes de contenu, de financement, d'organisation, ce qui soulève des défis liés à l'accessibilité, à la qualité et à l'équité. L'article propose une analyse de l'inégale répartition des opportunités d'accès des enfants aux différentes composantes du secteur de l'ATL – notamment lorsqu'il est conventionné et subsidié par la force publique, en l'occurrence ici par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) – à partir d'une approche typologique des trajectoires familiales d'usages et de non-usages des activités organisées hors du temps scolaire et hors de la famille. En filigrane, l'article s'intéresse aux questions de transmission culturelle dans le sens où il aborde la période de l'enfance comme un moment privilégié de socialisation.

**Théorie :** La démarche adoptée est inductive et renvoie à une sociologie compréhensive qui permet une analyse fine des déclencheurs du non-recours aux activités de l'ATL lesquelles présentent la particularité d'être extrêmement hétérogènes. Il est apparu essentiel de ne pas considérer le non-recours comme un état figé, mais plutôt comme un processus en constante évolution. Afin de mettre en exergue les composantes de ce processus, nous avons mobilisé un cadre théorique croisant des travaux sur le non-recours à l'offre publique (notamment ceux de l'ODENORE<sup>16</sup>) avec des recherches plus spécifiquement liées à l'accessibilité des lieux d'accueil extrafamiliaux. Il est à noter que le prisme du non-recours renvoie aux différentes conceptions de l'accessibilité des services et à leur fonctionnement, mais invite plus largement à prendre en compte les réalités telles que vécues et mises en récit par les parents.

**Méthodologie :** Par une méthode de clustering, cinq territoires de recherche ont été sélectionnés en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique) puis investigués à l'aide d'une méthodologie qualitative. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec 47 professionnel·le·s du secteur ainsi qu'avec 35 familles (37 parents) présentant un panel varié de profils et dont les enfants étaient ou avaient été en situation de non-recours complet ou partiel à une part importante des activités proposées en dehors du temps scolaire. L'analyse de ces entretiens a donné lieu à l'élaboration de plusieurs typologies de trajectoires d'usages et de non-usage de l'ATL des parents pour leurs enfants.

**Résultats :** Cinq types de trajectoires d'usages au sein des services de l'ATL ont pu être mis en évidence : un recours ciblé plaçant l'éveil de l'enfant au cœur des préoccupations ; un recours limité lié à une méfiance face aux lieux d'accueil défamilialisés ; un recours limité qui découle d'une offre trop restrictive ; un recours orienté combinant l'attrait de la fonction utilitaire pour le(s) parent(s) et l'intérêt de la fonction éducative pour l'enfant ; et enfin un recours opportuniste qui consiste à mettre constamment en balance offre de services accessible, besoins de l'enfant et contraintes du (des) parent(s). Ces trajectoires d'usages peuvent être interprétées comme des pratiques de socialisation différenciées selon les contraintes qui pèsent sur les familles (dépendantes de leur situation socio-économique, de leur lieu de résidence, de leurs origines culturelles, ou encore des besoins spécifiques de l'enfant), mais aussi selon l'ethos de classe

---

<sup>16</sup> Observatoire des non-recours aux droits et services.

de ces dernières, c'est-à-dire l'intériorisation de façons d'agir, de faire, de penser, qui amènent à des représentations spécifiques concernant le fonctionnement des institutions (école, famille, etc.) et les bénéfices attribués au recours aux différents services qui composent l'ATL.

**Discussion :** L'article débouche sur une mise en perspective des résultats avec certains postulats issus de la recherche de Liénard et Servais. Il apparaît notamment que les processus qui sont en jeu dans les situations de (non-)recours ne peuvent être appréhendés indépendamment des inégalités entre les familles, que celles-ci soient sociales, économiques, genrées, de mobilité, d'ordre culturel ou territorial. Certaines variables sociologiques semblent en effet déterminantes dans le destin des familles et dans leurs trajectoires d'usages des services sans pour autant que l'on puisse résumer l'analyse des types de non-recours identifiés au poids de ces variables. L'intégration des notions de capital culturel et social à l'analyse du non-recours aux activités ATL présente un intérêt certain dans le sens où elle permet de mettre à jour des différences dans l'usage des services culturel, sportif, de loisir ou d'apprentissage – plus ou moins coûteux car plus ou moins subsidiés par les pouvoirs publics – susceptibles de favoriser l'égalité des chances ou, au contraire, de se transformer en inégalités d'accès. Bien que s'inscrivant dans un objectif de démocratisation des savoirs et des loisirs, ces services peuvent ainsi contribuer à la reproduction d'inégalités entre classes sociales.